

en 1835. M. Paul de Cassagnac était vice-président du Syndicat de la presse parisienne.

Les souverains du Portugal

La division des croiseurs de l'escadre du Nord, commandée par le contre-amiral Bugard, a reçu l'ordre de se tenir prête à prendre la mer pour se rendre à Cherbourg, en vue de saluer les souverains portugais qui traverseront la France pour se rendre en Angleterre.

A cet effet, la *Gloire*, l'*Amiral-Aube*, et le *Condé* font leurs préparatifs de départ.

L'*Amiral-Aube* et le *Condé* sont déjà en rade de Brest. Quant à la *Gloire*, qui porte le pavillon du contre-amiral Bugard et qui se trouve dans un des bassins de Pontonou, des mesures sont prises pour la mettre en état de remplir sa mission. Elle rentrera ensuite de nouveau dans le port de guerre pour subir des modifications.

Le commerce de l'Algérie en 1903

La direction des douanes de l'Algérie vient de publier le tableau général du commerce de la colonie en 1903.

Ce document fait ressortir que, pendant l'année 1903, l'Algérie a fait avec l'étranger un mouvement d'échanges qui a atteint, au total, la somme de 633.314.000 francs — dont 345.617.000 francs à l'entrée et 287.697.000 francs à la sortie.

Ce résultat accuse une augmentation de 3.456.000 francs sur le total relevé pour l'exercice précédent. (A l'importation, il y a eu une augmentation de 19.931.000 francs ; à l'exportation, on a enregistré une différence en moins de 11.475.000 francs.)

Parmi les principaux produits exportés, il faut citer en première ligne les vins. L'Algérie a, en effet, exporté, en 1903, pour 105 millions 479.900 francs de vins en fûts, soit : 4.794.492 hectolitres. Le marché français a absorbé, à lui seul, 4 millions 767.171 hectolitres ; les quantités reçues par les marchés étrangers et les colonies françaises se sont élevées à 27.221 hectolitres.

Quant à l'exportation des animaux vivants, qui atteignait, en 1901, 34.261.000 francs et s'élevait à 40.741.000 francs en 1902, elle s'est chiffrée par 44.916.000 francs en 1903. Le petit bétail : brebis, bœufs et moutons, figure dans ce dernier total pour une somme de 37.188.000 francs.

Courrier de Chine

L'*Echo de la Chine* reçoit de son correspondant au Koang-Si les dépêches suivantes :

« Les rebelles du Koang-Si viennent d'envahir le Hounan vers Pao-Kinfou, Tchün-Tchéou et Yang-Tchéou. Le gouverneur envoie de nombreux soldats les combattre, et le vice-roi du Kian-Nan vient d'envoyer soixante jonques de guerre pleines de soldats à Yang-Tchéou et à Yn-Tchéou (Hounan). »

« Les sociétés secrètes du Hounan s'agitent de plus en plus contre les étrangers. La cour a ordonné au gouverneur du Hounan de s'emparer secrètement des Boxeurs qui, sous le nom de Ta-Tao-Hoei (société des grands couteaux), sont menaçants pour les missionnaires. »

Petites Nouvelles

On annonce la mort de M. Edouard Sylvin, rédacteur à la *Petite Gironde* ; il était âgé de 59 ans. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

— M. Chaumié a présidé dimanche à Agen, une réunion mutualiste.

— L'impératrice douairière de Russie a quitté Biarritz dimanche dans l'après-midi, se rendant à Cannes ;

sa suite comprenait une quinzaine de personnes.

— M. Béard, accompagné des députés et sénateurs de la région, a inauguré dimanche le chemin de fer de Beaumont-de-Lomagne.

— On annonce que dans l'infirmerie de la caserne du Palais des Papes à Avignon, on a découvert 4 cartouches de dynamite placées sous le placard des produits pharmaceutiques ; les cartouches étaient reliées par des fils métalliques.

— On a arrêté un jeune homme de 20 ans, membre d'un patronage catholique, pour bris des scellés au couvent des Rédemptoristes, boulevard Ménémontant.

— Le droit à l'obtention de la médaille coloniale avec l'agrafe « Afrique coloniale française » est acquis aux militaires européens et indigènes de tous grades et au personnel civil qui ont servi en 1903 dans les pays de Brakna et le Tagant (Mauritanie).

MOTS DE LA FIN

Comment va votre mari, madame Berlureau ?

Heu ! heu !... depuis qu'il est devenu sourd, il s'écoute beaucoup.

REVUE DE LA PRESSE

De M. Louis Braud dans la *Dépêche* :

Mais que d'efforts encore à déployer pour avoir raison des résistances obstinées auxquelles dans certains milieux, se heurte l'enseignement secondaire des filles par l'Etat. Cela est d'autant plus surprenant qu'il n'y a pas d'autre enseignement secondaire de jeunes filles que celui de l'Etat. En effet, ainsi que M. Massé le constate, « ni les institutions privées, ni les maisons religieuses ne donnent cet enseignement : les unes et les autres préparent aux seuls brevets de l'enseignement primaire — brevet simple et brevet supérieur. Il n'y a, ni dans les unes ni dans les autres, de professeurs munis de titres universitaires secondaires, et l'Etat serait en droit d'interdire aux institutions privées la prétention de donner l'enseignement secondaire... »

De M. Jaurès dans l'*Humanité* :

La majorité républicaine veut que l'avancement des officiers soit aux mains de chefs loyalement républicains. Elle veut que prenne fin le permanent déni de justice dont les plus fidèles serviteurs de la République et de la nation ont été victimes. Elle veut que, partout, cessent les persécutions grossières et lâches, les vexations sournoises ou brutales dont les officiers républicains et démocrates ont à souffrir.

Revue de la presse locale

De l'*Union Républicaine* :

La réaction oublie trop facilement son passage au pouvoir. Les officiers et employés républicains étaient marqués à l'encre rouge et se voyaient toujours relégués au dernier plan pour l'avancement. Sous leur ministère on voyait des chefs provoquer les subalternes suspects de sentiments démocratiques et dans des rapports secrets demander des mesures disciplinaires : « Il nous faut des exemples, les autres se tiendront col, disaient-ils. » La voilà la délation jésuitique, les voilà les mouchards.

Du *Réformateur* :

Que le ministère tombe sur une question de politique pure, par suite d'un désaccord entre les représentants du pays et lui sur l'opportunité ou l'étendue d'une réforme, cela est admissible et de simple nonne parlementaire. Mais qu'un nationaliste, voleur ou complice de vol de petits papiers, devienne l'axe et le pivot de la politique nationale, au moment où le pays croit avoir vomi ce parti, c'est ce qui ne se comprendrait plus.

Mais le mendiant l'avait bien regardé et examiné, car de ses lèvres flétries s'échappa brusquement ce mot :

— Lui !

Le mendiant suivit un instant des yeux Richard pénétrant dans le pavillon de M. Morton.

Les guenilles de cet homme, lequel s'appuyait sur un gros bâton, laissaient voir çà et là une peau rouge et rugueuse, moins rouge pourtant que ses cheveux et sa barbe.

A ses côtés pendait un sac en toile, et sa tête était couverte d'un bonnet de marin, profession qui ne pouvait plus guère être indiquée par ses autres vêtements en loques.

— Bâbord et tribord ! s'écria le mendiant, quand il eut vu disparaître Richard. Non, je ne me trompe pas. C'est bien cette figure-là que j'ai vue en Amérique.

« C'est l'homme qui a levé la main sur mon père et que, devant la taverne de Bob, M. Henrick appelait Richard. »

« Richard ! répéta-t-il avec joie, quelle rencontre. »

« Et moi qui ne venais ici que parce que je pensais y revoir la dame dans laquelle j'ai cru reconnaître mistress Arabella, au moment où elle descendait de sa voiture devant la grille de cet hôtel. »

« Allons, la fortune me favorise... Par la charmille apparut Bob, le jar-

CHRONIQUE LOCALE

Vote de nos députés

Dans le scrutin sur l'ordre du jour pur et simple (interpellation Guyot de Villeneuve, Bertheaux et Jaurès), les votes de nos députés se sont répartis de la façon suivante :

Contre : M. Vival.

Pour : MM. REY et Lachière.

Sur la priorité de l'ordre du jour de M. Biennu-Martin.

Pour : M. Vival.

Contre : MM. REY et Lachière.

Sur l'ordre du jour de M. Biennu-Martin, ordre du jour de confiance dans le gouvernement :

Pour : M. Vival.

Contre : MM. REY et Lachière.

Dans un de nos prochains numéros nous commenterons les votes de MM. REY et Lachière.

Enseignement primaire

Par arrêté préfectoral sont nommés instituteurs :

M. Atgé, de Boissières à Maxou.

M. Bousquet, de Montcuq à Boissières.

Plants de vigne

L'*Officiel* publie la liste des départements, arrondissements, cantons et communes dans lesquels est autorisée l'introduction des plants de vigne de toutes provenances.

Dans cette liste sont compris les arrondissements de Cahors, Figeac et Gourdon.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

AVIS AU PUBLIC

Dans la nuit du 21 octobre, le rapide de Paris à Bordeaux a déraillé près de Chouzy, à la suite du déboulonnement d'un rail par des mains criminelles. L'express de Nantes à Paris venant en sens inverse, a heurté la machine déraillée du premier train et a déraillé à son tour, causant la mort de plusieurs personnes.

Pour aider l'action de la justice, la Compagnie d'Orléans promet une somme de dix mille francs payable le lendemain de la condamnation, à la personne, ou aux personnes, dont les indications auront assuré l'arrestation des coupables.

Diplôme de gymnastique

La circulaire du ministre de la guerre relative à l'appel d'activité du nouveau contingent, spécifie que les jeunes soldats ayant pris part à des concours de tir ou de gymnastique en France ou à l'étranger, doivent se présenter au corps porteurs des diplômes qui auraient pu leur être délivrés.

Il est rappelé aux jeunes soldats appelés à rejoindre prochainement leurs corps d'affectation, qu'il est de leur intérêt d'être munis de ces pièces lors de la mise en route.

Conférences agricoles

M. Quercy, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence agricole publique à la mairie de Lherm, le dimanche 13 novembre à 9 h. 1/2 du matin.

Sujet de la conférence :

Les assurances mutuelles contre la mortalité du bétail.

A la mairie des Junies, le dimanche 13 novembre à 1 h. 1/4 de l'après-midi.

Sujet de la conférence :

L'agriculture nouvelle.

CAHORS

AU PUDIQUÉ QUERCINOIS

Le *Quercinois* « avait jusqu'ici, dit-il, ou dire que le *Journal du Lot* était une feuille de justice et d'équité ».

« Il constate aujourd'hui s'être trompé. » C'est simplement regrettable pour lui ; cela prouve qu'il a de mauvaises oreilles.

Cependant, comme des flatteries ça fait toujours plaisir, nous voudrions bien que notre confrère nationaliste revienne sur cette constatation qui l'empêche aujourd'hui d'avoir ouï ces agréables flatteries à notre endroit.

Un mot, espérons-le, suffira pour cela. La constatation du *Quercinois* est qu'ayant eu beau s'égarer à l'arrière des yeux, il n'a pu arriver à trouver dans le *Journal du Lot* le nom de M. Ausset qui figure dans la liste des républicains publiée par l'*Officiel*.

La constatation du *Quercinois* est un peu précipitée. S'il avait attendu, jusqu'à samedi soir, il n'aurait pas eu à la faire.

Nous n'avions pas à publier la liste des républicains que M. Guyot de Villeneuve a obtenue d'un triste individu, mais nous devions soutenir ces républicains contre les attaques de la réaction.

Cela, nous l'avons fait samedi soir, et nous le ferons chaque fois qu'il en sera besoin.

Pour nous, M. Ausset n'a accompli que son devoir de citoyen soucieux de défendre la République contre les menées des cléricaux.

Ce que ceux-ci protestent et injurient, c'est naturel ; mais les injures pour aussi violentes qu'elles soient, ne portent pas, surtout quand elles sont adressées à un homme comme M. Ausset.

Et à ce propos nous tenons à relever une phrase que le *Quercinois* écrit d'autre part, contre M. Ausset.

« On sait maintenant à quels services aussi exceptionnels que malpropres M. Ausset doit sa croix. »

Si nous ne considérons comme très digne le rôle qu'a joué M. Ausset dans cette affaire de fiches qui excite la rage des cléricaux, nous pourrions voir dans cette phrase l'injure ignoble dont le *Quercinois* a cru salir M. Ausset.

Mais la mauvaise foi de notre confrère est flagrante, car il sait bien que la croix de M. Ausset, qui d'abord, en 1870 fit son devoir de soldat, a été gagnée par ce courageux citoyen au péril de sa vie, dans une circonstance que tous les Cadurciens connaissent.

Elle n'est donc pas la récompense de courbettes, de genuflexions pas plus que le paiement de services rendus à la congrégation, comme l'est si souvent cette croix qui décore un tas de nos plus gracieux porte-sabres.

Et au surplus, le *Quercinois* est bien mal venu de vouloir injurier un honnête homme, qui a toujours fait son devoir de citoyen consciencieux et de sincère républicain, alors que dans son même numéro il applaudit à l'acte de goujat commis par Syveton.

« La *Dépêche*, écrit le *Quercinois*, » veut que la CORRECTION MÉRITÉE ait des suites judiciaires sérieuses. C'est possible, mais il faut bien avouer »

« que le chef des mouchards, André, » MÉRITAIT ENCORE MIEUX. »

« DEUX SOUFFLETS, CE N'EST » PAS CHER ! »

Voilà en quels termes, le *Quercinois* parle de l'acte ignoble du lâche député de Paris qui jeune, à peine âgé de 40 ans, a frappé par surprise un vieillard de 66 ans.

Et c'est ce même journal qui pris d'un accès de pudeur ne veut plus avoir ouï que le *Journal du Lot* était une feuille de justice et d'équité, parce que le *Journal du Lot* n'a pas publié la liste des républicains parmi lesquels M. Ausset est certainement honoré de se trouver.

En vérité, cette pudeur est étrange ; elle est trop scrupuleuse pour être sincère.

Louis BONNET.

Banquet

Dimanche soir, dans les salons de l'hôtel de l'Europe, a eu lieu le banquet organisé par la 67^e section du Syndicat national des transports, sous la présidence de M. Lérin, et de MM. Rigal et Gagnayre, vice-présidents.

40 convives assistaient à cette fête et firent grand honneur au succulent menu composé par la commission du banquet à laquelle on n'oublia certes pas d'adresser de sincères félicitations.

Durant tout le repas la plus cordiale camaraderie ne cessa de régner. Quand le café fut servi, le moment des discours et toasts arriva.

M. Lérin, président, se lève et prononce un discours dans lequel, après des félicitations à la section pour avoir décidé que tous les ans pareille réunion aussi cordiale aurait lieu, constate en excellents termes le succès de la section.

Il fait ensuite l'historique des transports, depuis l'origine des chemins de fer, et en montrant les divers progrès réalisés depuis quelques années dans les chemins de fer, il indique certaines difficultés dont souffrent les transports ; il exprime l'espoir que des améliorations seront apportées, et en terminant il lève son verre au président et au secrétaire général du Syndicat.

De vifs applaudissements accueillent les paroles de M. Lérin.

M. André, secrétaire de la section, prend ensuite la parole.

Il adresse des félicitations aux membres de la section qui sont venus nombreux à cette réunion et au nom de tous il remercie et félicite le président de la section de son dévouement.

M. André est très applaudi.

M. Rivière, liquoriste, propose des félicitations au maître d'hôtel dont le repas fut si succulent ; d'unanimes applaudissements approuvent la proposition, et M. Tassart, dans une charmante improvisation remercie la section de l'agréable soirée à laquelle elle l'a invité, et félicite surtout la commission du banquet pour l'organisation si parfaite du menu.

Au nom de la presse, M. Bonnet remercie également la section de sa gracieuse invitation et porte un toast au président et à tous les convives.

M. Paubert remercie les divers orateurs des paroles aimables qu'ils ont prononcées à l'adresse de la commission du banquet, et il espère que cette fête sera renouvelée.

La série des chansonnettes permet aux convives d'applaudir les jolies voix de MM. Dulac et Gagnayre jeune.

Puis à 9 heures et demie le repas ayant pris fin, tous les convives se rendirent dans la salle du premier café de Bordeaux où la soirée fut continuée au milieu de la plus franche gaieté.

« Chacun y alla de sa chanson », et ce fut très tard que l'on se sépara en souhaitant de se retrouver en aussi bonne et agréable compagnie.

Nos Compatriotes à Paris

Plusieurs membres de la colonie Cadurcienne de Paris se sont réunis le 4 novembre dans les salons de la Taverne de la Semeuse, 33 rue de Rivoli.

Cette réunion amicale qui a été empreinte de la plus franche et de la plus cordiale gaieté, s'est terminée par un concert improvisé dont le succès a été aussi grand que justifié.

M. Massicot, un baryton à la voix chaude et vibrante, a fait applaudir diverses œuvres de Délibes, Bizet et Benjamin Godard. Le piano d'accompagnement était d'ailleurs merveilleusement tenu par Mme Caniac, nièce de notre si sympathique et si vénéré démocrate M. Delpech.

Mme Caniac ne s'est pas contentée du rôle délicat quoiqu'un peu obscur d'accompagnatrice.

Abordant avec un talent très sûr les grandes œuvres des Maîtres classiques elle a traduit les pages admirables de Beethoven, Chopin et Mendelshon avec une virtuosité et une délicatesse d'expression qui ont déchaîné tous les bravos.

Mais il faut reconnaître que le grand triomphateur de la soirée a été notre cher compatriote Philippe Gaubert, tout éloges paraissent médiocres à ceux qui ont eu la bonne fortune d'entendre cet artiste au jeu si souple et si pénétrant qui joint à la technique la plus impeccable, l'âme des grands musiciens. Son succès a été immense parmi nos compatriotes, heureux et fiers de saluer comme un des leurs le jeune maître qui a su s'imposer au monde musical à l'âge où les meilleurs ne donnent encore que des espérances.

La réunion s'est prolongée jusqu'à une heure très avancée. Nos amis regrettaient d'autant plus de se séparer qu'il avaient reçu de M. et Mme Aussères, les aimables propriétaires de la Taverne de la Semeuse, l'accueil le plus cordial et le plus charmant.

Rien d'étonnant à cela d'ailleurs. M. Aussères est lui aussi un enfant du Lot et son établissement est très connu de nos compatriotes qui habitent Paris ou qui s'y trouvent de passage.

Cette réunion n'est que la première d'une série qui promet d'être particulièrement brillante.

P. S. — Une indiscretion nous permet d'annoncer que le grand concert qui sera donné le 12 décembre à Cahors dépassera par son éclat tous les concerts précédemment organisés dans notre ville.

Régiment de réserve

Sont nommés sous-lieutenants de réserve de Cahors, les sous-officiers réservistes dont les noms suivent :

MM. Blanc, Bosco, Cantarel, Fayard, Pujol, Aragou, Thibaud.

Arrivée des jeunes soldats

Les 14, 15, et 16 novembre courant, le 7^e de ligne aura à incorporer, pour une durée de une, deux et trois années de service, 737 jeunes soldats appartenant aux recrutements dont les noms suivent :

14 novembre. — Pour un an : 194 de Cahors, 48 de Lorient, 45 de Limoges.

15 novembre. — Pour deux et trois ans : 360 de Cahors, 83 de Limoges.

16 novembre. — Pour deux et trois ans : 7 de Montauban.

Jeunesse socialiste

Les membres du groupe de la Jeunesse socialiste, sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu, le mercredi 8 novembre, à 8 heures 1/2 du soir, dans une des salles de la Mairie.

Ordre du jour :

Demandes d'admission ;

Fédération du Lot (Congrès, questions urgentes) ;

Paiement des cotisations ;

Questions diverses.

Le Secrétaire,

N. B. — Présence urgente.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 30

UNE VENGEANCE DE COMÉDIENNE

PAR

Henri AUGU

Qui l'emportera sur l'autre ?

— Au diable ! fit Richard qui, sans regarder le mendiant, le voyait pourtant s'approcher de lui.

— Un malheureux marin estropié, continua le pauvre hère en manœuvrant de manière à rencontrer Richard devant la porte du pavillon, vers laquelle il le voyait se diriger.

Et il manœuvra si bien qu'il se trouva juste en avant du vivoter au point d'intersection des deux lignes que chacun suivait, point marqué par la porte du pavillon.

— Arrière, mendiant ! cria Richard toujours sans l'examiner.

Et, le repoussant brutalement, il entra dans le pavillon.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

Mais le mendiant l'avait bien regardé et examiné, car de ses lèvres flétries s'échappa brusquement ce mot :

— Lui !

Le mendiant suivit un instant des yeux Richard pénétrant dans le pavillon de M. Morton.

Les guenilles de cet homme, lequel s'appuyait sur un gros bâton, laissaient voir çà et là une peau rouge et rugueuse, moins rouge pourtant que ses cheveux et sa barbe.

A ses côtés pendait un sac en toile, et sa tête était couverte d'un bonnet de marin, profession qui ne pouvait plus guère être indiquée par ses autres vêtements en loques.

— Bâbord et tribord ! s'écria le mendiant, quand il eut vu disparaître Richard. Non, je ne me trompe pas. C'est bien cette figure-là que j'ai vue en Amérique.

« C'est l'homme qui a levé la main sur mon père et que, devant la taverne de Bob, M. Henrick appelait Richard. »

« Richard ! répéta-t-il avec joie, quelle rencontre. »

« Et moi qui ne venais ici que parce que je pensais y revoir la dame dans laquelle j'ai cru reconnaître mistress Arabella, au moment où elle descendait de sa voiture devant la grille de cet hôtel. »

« Allons, la fortune me favorise... Par la charmille apparut Bob, le jar-

dinier de circonstance.

— Ou diable, se disait-il, a donc passé mon maître.

— La charité, s'il vous plaît, mon brave homme, recommença le mendiant en reprenant son ton nasillard.

— Qui donc, demanda Bob durement, vous a laissé entrer ici, l'ami ?

— Un pauvre marin estro... »

Le mendiant interrompit sa phrase quémandeuse, et regardant fixement le jardinier.

— Mais je ne me trompe pas, s'écria-t-il. C'est Bob le tavernier.

— Tiens, fit à son tour, l'ancien aubergiste de la plage de Charleston. C'est Sam le rouge !

— Oui, c'est moi, répondit l'autre, c'est bien moi en personne.

— C'est avec toi que je me disputais toujours, mauvais drôle, et tu as voulu nous noyer.

— Je vous jure que... voulut protester le négrier.

— Mais tu es malheureux, acheva Bob qui avait bon cœur, je te pardonne.

— Bien obligé, répliqua le vaurien... Après ça tu as pris ta revanche, ami Bob, en me faisant jeter à fond de cale à bord du « Niagara ». Ainsi donc nous sommes quittes.

— Quelle tenue ! dit Bob en inspectant l'ancien négrier et en faisant la grimace.

— Dame ! reprit Sam, les États du Nord

avaient bien voulu se charger de mon logement, mais quant aux habits... le voyage à travers l'Atlantique a fini de les user, hélas !

« Heureusement que dans mes nombreuses pégrinations en faveur de l'humanité noire, ajouta le négrier, j'avais appris à parler français aussi couramment qu'on le parle à la Nouvelle-Orléans. »

« C'est ce qui m'a servi dans ma promenade à travers champs du Havre à Paris. »

« Malgré mes habits de gentleman un peu négligés, et grâce aux papiers que j'ai su enlever à un matelot français ivre, j'ai pu de la sorte passer pour un marin touriste. »

« Oh ! je sais que la mine n'est pas

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 7 octobre 1904

Affaires de presse

A l'audience de lundi, a été appelée l'action pour délit de presse, intentée par M. l'abbé Pestel, curé de Puybrun, contre l'abbé Magne, ancien gerant du journal la Défense et contre M. Karkowski, gerant actuel de ce journal.

M. Lacaze plaide pour l'abbé Pestel. Dans une plaidoirie d'une très grande netteté, l'honorable avocat expose la campagne odieuse menée depuis deux ans par la gent cléricale contre son client parce qu'il est et se dit curé républicain concordataire. Il démontre que les articles incriminés doivent être punis, et il demande au tribunal d'accorder de gros dommages-intérêts à son client. Cette plaidoirie qui touche aux questions brûlantes du cléricalisme forcé de ces derniers temps, est émaillée de traits du meilleur esprit et produit sur le tribunal et l'auditoire le meilleur effet.

M. Villotte, procureur de la République prend des réquisitions très énergiques contre les gérants du journal.

M. Besse plaide pour le journal la Défense et fait son possible pour établir que M. l'abbé Pestel n'est pas suffisamment désigné dans les articles en question.

Le tribunal renvoie le prononcé de son jugement à quinzaine.

2e affaire

M. Arnaudet, l'honorable maire de Berganty a été aussi injurié et diffamé par le journal la Défense. M. de Valon soutient les intérêts du plaignant. M. Martin défend le journal et son gerant.

On entend les témoins et les plaidoiries sont renvoyées à la prochaine audience.

Arrondissement de Cahors

Limogne

Foire. — La foire de samedi favorisée par un beau temps doux, vu la saison, a été assez importante et le foirail des bœufs et des moutons était garni comme d'habitude.

Les cochons gras, valaient de 40 à 42 fr. le quintal; les petits, de 10 à 12 fr. suivant grosseur.

Blé, 17 à 17 fr. 50 l'hect.

Mais, 14 et 15 fr. id. suivant provenance.

Avoine, 8 francs id. Noix, 10 francs id. baisse de 4 fr. Châtaignes, 4 à 5 fr. le sac. Pommes de terre, 4 fr. id. Volaille, 0,60 le demi-kilo. Enfs, 0,85 à 0,90 la douzaine.

— L'adjudication de la maison d'école des filles a eu lieu dimanche dernier, 30 octobre.

St-Martin-Labouval

Fête patronale. — Une belle fête se prépare à St-Martin, sous les auspices de la jeunesse. Voici le programme qui nous est communiqué :

Samedi 12 novembre à 7 h. du soir, ouverture de la fête, salves d'artillerie. A 9 h., aubade à M. le Maire et tour de ville en musique. A 11 h., retraite aux flambeaux.

Dimanche 13, à 7 h. du matin, réveil en fanfare et nouvelles salves d'artillerie. A 8 h. et à 11 h., tour de ville, distribution des bouquets. A 3 h. du soir, bal sur la place de la mairie, richement décorée (inauguration d'un beau plancher pour la danse). A 7 h., illumination générale. A 8 h. 1/2, brillant feu d'artifice, embrasement de la montagne de Péchignat. A 9 h., grande retraite aux flambeaux avec le concours de tous les enfants munis de lanternes vénitienne, jeux divers. A 9 h., grand bal, bataille de confétis.

Lundi 14, à 8 h. du matin, nouvelles salves d'artillerie, tour de ville, puis visite en musique au si pittoresque hameau de Latoulzanie. A midi, banquet populaire. A 2 h. 1/2, ascension d'un superbe ballon, le Sans Retour. A 3 h., bal, jeux divers (manège, tir, etc.). A 8 h., bal de nuit.

Comme toujours, accueil des plus sympathiques réservé aux nombreux visiteurs.

Luzech

Au Comité. — Les délégués républicains des communes du canton de Luzech se sont réunis dimanche dernier au siège du Comité du chef-lieu, afin de former la Fédération républicaine cantonale.

Plus de 150 militants du parti avaient répondu à l'appel de l'honorable M. Lapeyrère, président provisoire. Toutes les communes, sauf celle de Douelle, étaient représentées.

La séance fut ouverte à trois heures précises. Après une discussion très courtoise concernant les principes généraux d'organisation et d'action, à laquelle prirent part les citoyens Lapeyrère, Peindaries, ingénieur, Pagès, conseiller d'arrondissement, et plusieurs autres délégués, l'entente la plus absolue s'établit entre tous et le bureau définitif fut immédiatement constitué conformément aux statuts.

M. Lapeyrère, président provisoire, le

vaillant démocrate, à l'activité inlassable, à qui d'ailleurs revient l'initiative du groupement, fut élu, au scrutin secret, Président de la Fédération radicale cantonale, à l'unanimité des suffrages.

Par acclamation, et à l'unanimité, les délégués désignèrent comme vice-président M. Peindaries, délégué de la commune de Parnac, ingénieur en chef de la ville de Toulouse, dont les convictions profondes, le désintéressement et le dévouement à l'œuvre républicaine radicale sont connus de tous.

Enfin, par acclamation et à l'unanimité également, les fonctions de secrétaire général, furent confiées au jeune et actif secrétaire du comité de Luzech, le citoyen Laurent Fournié.

Le citoyen Lapeyrère, dans une improvisation chaude et éloquente, animée de l'esprit républicain le plus pur, remercia les délégués au nom du bureau et les assura de tout son dévouement à la cause de la république démocratique.

Le citoyen Peindaries propose ensuite l'ordre du jour suivant adopté à l'unanimité :

« Les comités radicaux et radicaux socialistes des communes du canton de Luzech (Lot), réunis en assemblée générale, adressent à M. Combes, président du conseil des ministres, l'expression de leur confiance républicaine, l'assurance de leur sympathie respectueuse et de leur dévouement, le félicitent pour son énergie inlassable et l'engagent à persévérer dans sa politique — de plus en plus approuvée par le pays — de laïcisation de tous les services publics et de réformes sociales.

« Indignés des défections incessantes de radicaux dissidents et de socialistes convertis ou repentants, révoltés par les attaques sans merci — marquées parfois par des incidents d'une brutalité sauvage — et les calomnies incessantes dont sont l'objet en particulier le général André et le citoyen Pelletan, lui demandent de continuer sans défaillance, mais sans faiblesse coupable à l'égard des républicains parjures, la lutte entreprise contre toutes les réactions, contre toutes les désertions, contre toutes les trahisons.

Sur la proposition du citoyen Bonis, de Castelnaud, le Comité adopte également un ordre du jour invitant formellement le député de la circonscription à émettre à la Chambre, des votes conformes aux principes radicaux des électeurs qu'il représente et, suivant une addition présentée par le citoyen Pagès, conseiller d'arrondissement, l'Assemblée décide que M. Rey sera ultérieurement convoqué à une réunion pour rendre compte de son mandat.

La séance fut levée à cinq heures du soir aux cris de : Vive la République sociale !

La journée de dimanche fut une belle journée qui portera certainement ses fruits. Désormais plus de malentendus, plus d'équivoques, plus de questions personnelles irritantes. Une entente cordiale, loyale, entière, est maintenant cimentée à jamais. Toutes les forces éparses du parti républicain radical, radical socialiste et socialiste sont réunies en un faisceau compact, indestructible et invincible. La fédération radicale du canton accomplira sans faiblesses et sans détours, par une propagande active, incessante, son œuvre de concorde et d'union, pour le triomphe définitif des idées démocratiques qui sont chères à tous les républicains.

Et bientôt, grâce à cette union féconde, nous pourrons enfin fêter la réalisation de ce programme de réformes sociales si impatientement attendues, toujours différées, que le ministère d'action et de défense républicaines, encouragé et soutenu par tous les sincères démocrates, par tous les vrais amis du peuple, va enfin faire aboutir malgré l'opposition désespérée de la haute et insolente coalition nationalo-cléricale.

Un témoin.

Montcuq

Nos écoles. — A l'occasion de la conférence pédagogique des instituteurs, M. Roques, inspecteur d'Académie se trouvait dimanche dans nos murs. Il a profité de cette occasion pour visiter l'école primaire supérieure de jeunes filles, dont l'agrandissement des locaux s'impose par suite du nombre toujours croissant des élèves internes. N'est-il pas regrettable que les dimensions restreintes du local, obligent l'administration à refuser des élèves.

En terminant, il nous sera permis de nous étonner que depuis déjà un mois notre école primaire supérieure de jeunes filles soit dépourvue de professeur de lettres. C'est là une situation qui en se prolongeant peut nuire gravement à la bonne marche des études et par suite au bon renom de notre école. Si une pareille situation se prolongeait, on finirait par nous faire croire qu'il y a quelque part de la manivaise volonté.

Un père de famille.

Puy-l'Evêque

Jeunesse laïque. — Le groupe de Puy-l'Evêque nous envoie avec prière d'insérer, la communication suivante :

« Dans sa séance du 5 novembre 1904, le groupe de la Jeunesse laïque, après un vote émis à l'unanimité, a chargé son secrétaire de transmettre à M. le préfet du Lot, avec prière de l'envoyer au ministère, l'ordre du jour suivant :

« A Monsieur le général André, ministre de la guerre

« Le groupe de la Jeunesse républicaine laïque du canton de Puy-l'Evê-

que (Lot), réuni en assemblée générale, décide à l'unanimité de ses cinquante membres, d'envoyer à M. le ministre de la guerre l'expression de son admiration sincère. » Après la séance de la Chambre du 4 novembre, et des incidents scandaleux qui s'y sont produits, le groupe est heureux de féliciter M. le ministre pour son courage et son loyalisme républicain. » Il le prie de poursuivre sans relâche l'œuvre si sincèrement démocratique qu'il mène avec tant d'ardeur. » Et il cloue au pilori les Apaches de la République en la personne du lâche Syveton. » Vive le général André ! Vive l'armée républicaine ! Le Groupe »

Arrondissement de Figeac

Figeac

Enseignement primaire. — M. Chaumont, inspecteur primaire à Figeac, est nommé en la même qualité à Nontron (Dordogne).

Tribunal correctionnel. — Audience du 5 novembre :

Antoine Destraun, 61 ans de Bretenoux, poursuivi pour abus de confiance, est relaxé sans dépens.

C. N..., C. A..., J. F... et F... père (civilement responsable), de Saint-Maurice, sont poursuivis pour outrages par paroles et gestes envers le maire de cette commune. N... est relaxé sans dépens. A... et F... condamnés chacun à 25 fr. d'amende (loi Bérenger).

Le tribunal prononce ensuite des condamnations sans importance

La Sainte-Cécile. — L'harmonie les Artisans réunis a célébré dimanche sa fête annuelle.

Le concert de gala donné sur la place de la Raison, avait attiré un nombreux public qui a fort applaudi cette brillante audition.

A l'issue du concert, nos musiciens ont défilé en ville, aux accents d'un allegro militaire

Un banquet a eu lieu à six heures dans les salons de l'hôtel Caray, rue d'Anjou. Le menu, fort bien composé, a été très goûté de tous les convives.

Cette fête a été clôturée par un magnifique bal, offert aux membres honoraires et aux amis de la société. Cette soirée dansante a été très réussie.

Compatriote. — M. Edouard Delpit, étudiant en droit de deuxième année, vient d'être reçu surnuméraire de l'enregistrement, des domaines et du timbre.

Latronquière

Simple question. — Nous posons à qui de droit la question suivante :

« Une école libre peut-elle être ouverte à côté d'un cimetière et peut-on se servir pour l'usage de cette école des eaux d'un puits avoisinant le dit ? »

Si cette question ne suffit pas on précisera davantage.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Foire de la Toussaint. — Notre dernière foire qui a été tenue samedi dernier a été très importante.

Les divers marchés étaient bien approvisionnés : aussi, les transactions ont été fort nombreuses. Voici les cours pratiqués :

Il s'est traité de nombreuses affaires sur les bœufs d'attelage dans les prix de 480 à 760 francs la paire ; les bœufs gras étaient recherchés et se sont vendus de 30 à 35 francs le quintal, poids vifs.

Les brebis ou moutons gras se sont vendus de 70 à 75 centimes le kilo ; les brebis ou moutons pour l'élevage ont valu de 15 à 39 francs la pièce, selon la qualité.

Voici la mercuriale de la halle aux grains :

200 hectolitres de blé vendu au prix moyen de 20 francs l'hectolitre ; 100 hectolitres de seigle vendu au prix de 13 fr. l'hectolitre ; 50 hectolitres de maïs vendus au prix de 15 fr. l'hectolitre ; 100 hectolitres d'avoine vendue au prix de 8 fr. 25 l'hectolitre ; 2,000 hectolitres de noix, à 11 fr. l'hectolitre ; cours des cerneaux, 38 et 40 fr. les 50 kilos.

Le ventre de Gourdon. — Voici le relevé des animaux de boucherie qui ont été abattus, pendant le mois d'octobre dernier, à l'abattoir public de Gourdon :

Bœufs, 18 ; Veaux, 22 ; Moutons, 73 ; Porcs, 90.

Etat civil pendant le mois d'octobre 1904. — Naissances. — Laurent Antoine-Alphonse-Auguste-Adolphe, place du Quatre-Septembre.

Fresquet Emile-Gabriel, aux Barbiers. Rodès Jean-Baptiste-Auguste, boulevard de la Sous-Préfecture.

Bessières Marie, au Moulin-Bas. Vayssières Léontine, à Labio. Valadié Raymond-Pierre, rue Bertrand de Gourdon.

Picou Louis-Emile, rue de l'Hotel de Ville.

Mariage. — Mazet Louis, sans profession, 23 ans, de Lagrave, et Marcou Berthe, sans profession, 18 ans de Gourdon.

Décès. — Bos Anne-Marie, 2 mois, rue St-Romain.

Gramat

Cultes. — Par décret du président de la République en date du 4 novembre,

rendu sur la proposition du président du conseil, ministre de l'intérieur et des cultes, a été agréée la nomination faite par l'évêque de Cahors, de M. Vinel (François-Joseph-Marie-Albert) desservant de St-Siméon à Gourdon, à la cure de Gramat, vacante par suite du décès de M. Vitrac.

Salviac

On nous annonce l'arrestation, à Paris, de M. Marchat, receveur des postes à Salviac. Les motifs de cette arrestation sont encore inconnus.

Souillac

Accident. — Samedi dernier, une automobile, appartenant à MM. Bruel frères, industriels à Souillac, descendait à toute vitesse la route du Pigeon à St-Sozy, lorsque, arrivée à l'endroit dit de la Carrière, le brusque éclatement d'un pneu précipita la voiture dans la carrière.

Fort heureusement, l'inclinaison du terrain décida de cette direction, sans cela l'automobile eut été projetée dans le profond ravin opposé à la carrière.

Le chauffeur, M. Etienne Bruel, et un de ses amis, ont été quittes de l'accident avec quelques légères égratignures. Seul M. Charles Bruel a eu les épaules luxées. Ce dernier, ramené en voiture à Souillac, a reçu les soins de MM. les docteurs Rebière et Vizerie.

Nous espérons que le blessé sera remis de ses blessures sous peu de jours.

Foire. — Bœufs gras, 32 à 35 fr. le quintal ; moutons gras, 35 à 40 fr. les 50 kilos ; porcs gras, 38 à 45 fr. les 50 kilos.

Enfs, 1 fr. la douzaine.

Avoine, 8 fr. 50 à 9 fr. ; blé froment, 17 fr. 50 à 18 fr. ; maïs, 15 fr. 50 à 16 fr. le tout l'hectolitre ; noix, 12 fr. 50 à 13 fr. le sac.

Etat civil. — Naissances : Laura-Emma Bialgues, Paul-Marc-Antoine Raynaud, Marie-Jeanne Entraygues, Jean-Martin-Louis Massoulié, Marcelle-Marie-Joseph Darnal.

Mariage : Maximien Sirisi, sans profession à Lanzac, et Angélique Audoubert, sans profession, à Souillac.

Décès : Anaïs Saurie, blanchisseuse, 65 ans, au Port ; Louis-Alexandre Darnau, ouvrier tanneur, 72 ans, rue de Juillet, à Souillac ; Jeanne Dalle, veuve de Jean Chappelle, sans profession, 80 ans, à Souillac.

UN ENNEMI REDOUTABLE

Sous le titre « Lamentations d'un Dyspeptique chronique » un écrivain bien connu décrit ses tristes épreuves comme suit : « J'ai avalé, dit-il, plusieurs litres de drogues qui m'ont été recommandées comme infaillibles contre la dyspepsie, maladie dont je souffre depuis des années. Pendant plusieurs semaines consécutives je me suis presque laissé mourir de faim dans l'espoir de me débarrasser de mon ennemi, mais cet espoir fut vain : je souffre encore. Selon moi, c'est perdre son temps que d'essayer de soulager un tel mal et de tâcher de l'envoyer... »

L'écrivain en question a tort. Néanmoins, son erreur est pardonnable, car tous les dyspeptiques partagent son avis jusqu'au moment où ils font l'essai de la Tisane américaine des Shakers, ce merveilleux remède que l'on peut se procurer dans toutes les bonnes pharmacies et qui a été introduit en France par M. Fanyau, pharmacien à Lille.

Le 30 juin 1904, Mlle Valentine Gaudin, 22, Grande rue, à Pertuis (Vaucluse), dans une lettre légalisée par l'adjoint Avias, démontre que quoique la dyspepsie soit assurément un ennemi redoutable, elle n'est pas invincible.

« Pendant deux ans, » dit Mlle Gaudin, « j'ai beaucoup souffert de dyspepsie ou indigestion aiguë, accompagnée de maux de cœur, de manque d'appétit et d'une grande faiblesse générale. Bien que languissant et assoupi pendant le jour, la nuit j'avais le sommeil agité et insuffisant. A la suite de ces malaises je ne tardai pas à devenir pâle et émaciée, et j'étais loin d'avoir la mine d'une personne de mon âge, car je n'ai que 24 ans actuellement. »

« Ayant suivi sans résultat plusieurs traitements, je fis le voyage de Marseille. Une de mes parentes de cette ville me conseilla d'essayer la Tisane américaine des Shakers que l'on peut se procurer dans toutes les bonnes pharmacies. Les premiers doses me firent tant de bien que je me décidai à continuer cet excellent traitement. Mais lorsque j'eus employé trois flacons je me trouvais complètement guérie et désormais je puis me passer de cette bienfaisante Tisane. »

Comme vous le voyez, les déclarations de l'auteur des « Lamentations d'un Dyspeptique chronique » ne pouvaient pas être plus complètement contestées que par les lignes que vous venez de lire.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la suite de notre feuilleton « Les drames du Cœur ».

Bibliographie

BLANCHE CONTRE JAUNES

Pierre Maël, l'éminent romancier, publie, en ce moment, à la Librairie Générale, 1 rue Dante, Paris, sous le titre Blanche contre Jaunes, le plus dramatique récit qui se puisse lire et qui emprunte une bonne part de son intérêt à son actualité même.

Cet air roman offre aux lecteurs français cet attrait spécial que non seulement il les fait assister à la gigantesque lutte engagée par la Russie, encore qu'il leur montre un Français héroïque, officier de marine,

mettant au service de cette alliée, un engin sous-marin, d'une incalculable puissance.

Le commandant Gérard Maréchal a pour compagne la belle Sonia Gorodine, fille d'un général russe, héroïne et inspiratrice dévouée de son mari. Ensemble, ils braveront tous les périls de cette guerre titanique, dans laquelle ils rencontreront un adversaire digne d'eux en la personne de l'implacable patriote Nippon logo Hazai.

Pierre Maël a su mettre à profit dans ce livre d'une si grande puissance dramatique, sa profonde connaissance des lieux qu'il a visités, des races qu'il a observées. Les lecteurs y trouveront d'exactes descriptions de Port-Arthur, de judicieux et originaux aperçus sur les causes, les caractères et même la conclusion probable de ce formidable conflit entre l'Occident surpris et l'Orient réveillé.

LA NATURE. Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef ; Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1041, du 5 Novembre 1904.

Le ballon anémométrique Julliot, par le Lt-colonel G. Espitalier. — Deux compas de mer nouveaux, par L. Jacquot. — Le développement industriel de la Laponie, par Ch. R. bot. — Les yeux des crustacés des grandes profondeurs, par le Dr L. Laloy. — Légumes japonais, par Henri Coupin. — Les fauteuils automobiles et automatiques de l'Exposition de Saint-Louis, par H. B. — Appareil électrique à abattre les arbres, par D. B. — Le Métropolitain, par R. Bonnin. — Thermomètres avertisseurs métalliques Richard, par D. B. — Les automobiles postales, par J. Laffargue. — La comète d'Encke, par Em. Touchet. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 31 octobre 1904, par Ch. de Villedeuil. — Machine motrice portative et scie mécanique, par J. L.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

LA MUTUALITÉ

La Colonie de Condé-sur-Vègre

Du Monde Illustré :

Au moment où l'opinion publique s'occupe de plus en plus des questions de mutualité, il nous a paru intéressant de faire un retour en arrière, et d'évoquer les essais phalanstériens tentés d'après les principes de Fourier, qui fut, de son temps, l'apôtre des idées mutualistes.

Le premier phalanstère fut établi, vers 1833, sur les confins de la forêt de Rambouillet, à Condé-sur-Vègre. Il ne réussit pas : l'œuvre, reprise plus tard, ne fut pas davantage couronnée de succès. Une troisième société se forma en 1848, pour assurer à ses membres « les avantages matériels et moraux résultant du principe d'association. » Nous voilà en pleine mutualité !

N'ayant pour vivre que leur modeste retraite, des artisans économistes et de petits rentiers ont pu s'octroyer à la « colonie » de Condé-sur-Vègre un confortable et presque un luxe inespérés.

Notez qu'il n'y a là ni une fondation de bienfaisance, ni une œuvre subventionnée par les pouvoirs publics. Non. Les propriétaires du terrain, de la maison et de ses dépendances sont les actionnaires de la société. Ils touchent un revenu annuel de dix francs par action de deux cents francs : un bon placement à l'heure qu'il est. Presque tous les membres de la colonie sont actionnaires. L'intérêt est invariablement payé par les loyers des logements et les coupes de bois. Le prix de ces logements est en raison de leur importance. On a une jolie chambre pour soixante-dix francs par an et pour deux cents un petit appartement !

Les sociétaires ont le droit de chasse sur les trente-sept hectares. On mange souvent du gibier, à la table commune. Le vin, acheté à bon compte par grandes quantités, est excellent. Un cordon bleu, aidé de deux filles de cuisine, étonne les convives par l'imprévu de ses combinaisons succulentes. Et tout cela, logement, nourriture, plaisirs champêtres, chasse dans le parc et pêche dans l'étang, coûte en moyenne cent francs par mois à chaque sociétaire.

O bienfaits de la mutualité ! Surprises de l'association ! A la colonie, les ménages sont parfaitement unis, les vieux garçons ont horreur de paraître maniaques, et les demoiselles âgées sont affables au possible.

MARCHE DE LA VILLETTE

Table with 4 columns: Espèces, Amenés, Vendus, Prix extrêmes (viande net, poids vif). Rows include Bœufs, Vaches, Taureaux, Veaux, Moutons, Porcs.

Requis figurant dans les arrivages: 311 moutons.

Reserves vivantes aux abattoirs le 7 novembre: 463 gros bétail, 440 veaux, 1.196 moutons.

Entrées directes depuis le dernier marché: 188 gros bétail, 1.505 veaux, 5.571 moutons, 992 porcs.

Bulletin Financier

La séance a été des plus calmes, les différences de cours d'une bourse à l'autre et même entre les premiers et derniers cours cotés sont insignifiantes sinon nulles.

Nos rentes n'ont donné lieu qu'à des échanges restreints ; le 3/0/0 a débuté et clôturé à 98,25.

Peu d'affaires sur les actions des sociétés de crédit ; le Crédit Foncier à 725 et le Crédit Lyonnais à 1146 ont seuls été cotés à terme.

Parmi nos chemins ; le Lyon cote 1365 ; le Midi à 1170 et le Nord à 1765.

Le Suez a baissé de 12 fr. à 4,480.

Nous retrouvons la plupart des fonds étrangers sous changement notable : l'Extérieur à 87,80 ; l'Italien à 104,70 ; le Portugais 64,10.

Le Russe 3 0/0 1891 vaut 75,70 et le 5 0/0 1891 à 83,80.

Le Turc se traite à 86,50 ; la Banque Ottomane 592.

BOURSE DE PARIS

RENTES ET ACTIONS

AU COMPTANT ET A TERME

Table with 3 columns: Instrument, Date, Price. Includes 3 0/0, 5 0/0, Banque de France, Action nom. jouis, Banque de Paris, 500 fr. t. p. jouis, Crédit Foncier, 500 fr. t. p. jouis, Crédit Lyonnais, 500 fr. t. p. jouis, Société générale, Est, 500 fr. t. p. jouis, Paris-Lyon-Méditerranée, 500 fr. t. p. jouis, Midi, 500 fr. t. p. jouis, Nord, 400 fr. t. p. jouis, Orléans, 500 fr. t. p. jouis, Ouest, 500 fr. t. p. jouis, Métropolitain, Suez act. 500 f. t. p. j. juil., s' civile, Proc. Thomson-Houston, Espagne extér., Russe 4 0/0 1901, 3 0/0 1896, Rio-Tinto, MINES D'OR, Rand Mines, Chartered, East Rand.

Cours de Paris

Blés (77/75 à l'hectolitre) les 100 kil. net comptant. — Cour. 23 50 à 23 75 ; déc. 23 75 à 24 » ; janv.-fév. 24 25 à 24 50 ; 4 prem. 24 50 à 24 75 ; 4 de mars 25 » à 25 25. Cir. : 11,250. Liq. : ».

Farines (Fleur de Paris, les 100 k. net sans esc.). — Cour. 30 75 à 31 » ; déc. 31 » à 31 25 ; janv.-fév. 31 50 à 31 75 ; 4 prem. 32 » à 32 25 ; 4 de mars 32 50 à 32 75. Circ. : 10,800. Liq. : ».

A NOS FRAIS

Nous faisons étudier sur place par des Inspecteurs exclusivement attachés à notre Maison, tous projets de vente, achat, ou recherche de capitaux, solution rapide apportée à la vente des propriétés agricoles, vignicoles, de rapport, d'agrément, chalets, etc.

Un mois peut suffire pour trouver commandite, associations, capitaux, pour formations de sociétés, prêts de toute nature, pour vendre tous fonds de commerce, industries, usines, sciences, transports, quincailleries, nouveautés, boulangeries, cafés, restaurants, hôtels, épiceries, vins et spiritueux, et divers, en s'adressant à la

BANQUE D'ETUDES

Commerciales et Industrielles, 8, Boulevard St-Martin Paris, 24

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE COUVERTS CHRISTOFLE

Manufacture à Paris
56, Rue de Bondy
Notre représentant à Cahors est M. Mandelli fils, Bd Gambetta, 26.

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE
L'ÉCOLE NORMALE
D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR
LUI-MÊME
Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.

BOURCOT DENTISTE
9 - RUE DU LYCÉE - 9
SEULE MAISON A CAHORS POUVANT
livrer un Dentier dans la même journée
Tous les travaux sont garantis sur facture
Beux ans de crédit sans payer
plus cher qu'ailleurs
GRANDE BAISSE DE PRIX

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine
de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France
Successor de BAKER
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)
Travail parfait
et entièrement garanti

(SERVICE D'ÉTÉ 1904)

De Paris à Toulouse par Cahors

| | 17 | 5 (1) | 23 (3) | 35 | 1125 |
|---------------------------------|----------|----------|----------|----------|---------|
| | EXPRESS. | EXPRESS. | EXPRESS. | DIRECT. | OMNIBUS |
| PARIS (Aust.)... départ... | 3 30 s. | 10 31 m. | 9 12 s. | 11 14 s. | — |
| LIMOGES... arrivée... | 2 1 | 4 38 | 3 11 | 9 2 | — |
| BRIVE... départ... | 3 34 | 4 46 | 3 20 | 9 29 | — |
| Gignac-Cressensac... arrivée... | 6 35 | 6 33 | 4 52 | 12 27 | — |
| SOULLAC... départ... | 7 40 | 7 1 | 4 59 | 1 12 | 7 18 |
| CAZOULÈS... arrivée... | 7 40 | 7 39 | 5 35 | 2 7 | 8 30 |
| Lamothe-Fénélon... départ... | 8 9 | — | — | 2 17 | 8 37 |
| Nozac... arrivée... | 8 19 | — | — | 2 18 | 8 39 |
| GOURDON... départ... | 8 31 | 8 8 | 6 2 | 2 44 | 9 5 |
| Dégagnac... arrivée... | 8 40 | — | — | 3 5 | 9 27 |
| Thédirac-Peyrilles... départ... | 8 51 | — | — | 3 16 | 9 39 |
| Saint-Denis-Catus... arrivée... | 9 2 | — | — | 3 27 | 9 51 |
| CAHORS... départ... | 9 22 | — | — | 3 38 | 10 2 |
| Sept-Ponts... arrivée... | 9 32 | 8 47 | 6 38 | 3 47 | 10 12 |
| Gourdon... départ... | 9 41 | 8 53 | 6 43 | 3 57 | 10 23 |
| Espeyre... arrivée... | 9 51 | — | — | 4 5 | 10 30 |
| Montauban... départ... | 10 5 | — | — | 4 16 | 10 41 |
| CAHORS... arrivée... | 10 12 | — | — | 4 32 | 10 52 |
| Montauban... départ... | 10 15 | 9 35 | 7 20 | 4 40 | 11 3 |
| TOULOUSE... arrivée... | 11 49 | 10 2 | 7 46 | 5 55 | 11 27 |

De Toulouse à Paris par Cahors

| | 42 (4) | 16 (2) | 1140-1128 | 1132 (*) | 4 | 1126 | 1136 | 40 |
|-------------------------|----------|---------|-----------|----------|----------|---------|----------|---------|
| | EXPRESS | EXPRESS | EXPRESS | DIRECT | EXPRESS | EXPRESS | EXPRESS | EXPRESS |
| TOULOUSE d. 1 | 2 43 s. | 3 37 | 3 18 s. | 5 45 s. | 8 40 s. | — | 9 16 m. | 6 5 m. |
| MONTAUBAN d. 1 | 4 32 | 4 1 | 5 20 | 8 11 | 9 53 | — | 10 53 | 7 20 |
| Gaussenac... d. | — | — | 6 9 | 8 52 | — | — | 12 13 s. | 8 1 |
| Labenne... d. | — | — | 6 19 | 9 1 | — | — | 12 22 | 8 52 |
| Gérouse... d. | — | — | 6 33 | 9 13 | — | — | 12 34 | 9 4 |
| Sept-Ponts... d. | — | — | 6 52 | 9 21 | — | — | 12 42 | 9 12 |
| CAHORS (arr.) | 2 45 | 4 38 | 6 42 | 9 21 | 10 30 | — | — | 9 29 |
| Espeyre... d. | — | — | 7 5 | — | 10 36 | — | 5 57 m. | 9 41 |
| St-Denis-Catus... d. | — | — | 7 19 | — | — | — | 6 25 | 9 54 |
| Thédirac-Peyril... d. | — | — | 7 33 | — | — | — | 6 41 | 10 7 |
| Dégagnac... d. | — | — | 7 42 | — | — | — | 6 50 | 10 16 |
| Saint-Clair... d. | — | — | 7 52 | — | — | — | 6 59 | 10 25 |
| GOURDON... d. | — | — | 8 7 | — | 11 19 | — | 7 17 | 10 38 |
| Nozac... d. | — | — | 8 16 | — | — | — | 7 26 | 10 46 |
| Lamothe-Fénélon... d. | — | — | 8 25 | — | — | — | 7 36 | 10 55 |
| CAZOULÈS... d. | — | — | 8 37 | — | — | — | 7 48 | 11 7 |
| SOULLAC... d. | 3 47 | 5 52 | 8 46 | — | 11 43 | — | 7 58 | 11 15 |
| Gignac-Cressensac... d. | 3 48 | 5 57 | 8 51 | — | 11 44 | — | 8 7 | 11 18 |
| BRIVE... d. | 4 24 | 6 33 | 9 21 | — | — | — | 8 37 | 11 44 |
| CAHORS... d. | 4 28 | 7 | — | — | 12 21 m. | — | 9 11 | 12 12 |
| PARIS (A.) arr. | 11 51 m. | 4 7 m. | — | — | 8 34 | — | — | 12 50 |

De Cahors à Libos

| | 6 50 | 7 28 | 12 49 | 7 |
|------------------|-------|------|-------|------|
| CAHORS. — dép. | 6 50 | 7 28 | 12 49 | 7 |
| Mercuès | 6 19 | 7 50 | 1 3 | 7 14 |
| Donelle (Arrêt) | 6 23 | — | 1 7 | 7 18 |
| Parnac | 6 30 | 8 9 | 1 14 | 7 26 |
| Luzech | 6 36 | 8 20 | 1 20 | 7 32 |
| Castelfranc | 6 49 | 8 46 | 1 32 | 7 46 |
| Prayssac (Arrêt) | 6 52 | — | 1 35 | 7 49 |
| Puy-l'Évêque | 7 1 | 9 11 | 1 43 | 8 1 |
| Duravel | 7 8 | 9 25 | 1 50 | 8 8 |
| Soturac-Touzac | 7 16 | 9 37 | 1 58 | 8 16 |
| Fumel | 7 25 | 10 2 | 2 7 | 8 27 |
| LIBOS | 7 31 | 10 9 | 2 13 | 8 33 |
| PARIS | 11 16 | — | 4 14 | 8 23 |

De Libos à Cahors

| | 8 55 | 11 14 | 7 41 |
|------------------|------|-------|-------|
| PARIS (Aust.) | 8 55 | 11 14 | 7 41 |
| LIBOS... dép. | 7 55 | 3 17 | 9 9 |
| Fumel | 8 1 | 3 24 | 9 15 |
| Soturac-Touzac | 8 11 | 3 34 | 9 25 |
| Duravel | 8 18 | 3 41 | 9 32 |
| Puy-l'Évêque | 8 25 | 3 48 | 9 39 |
| Prayssac (Arrêt) | 8 32 | 3 55 | 9 46 |
| Castelfranc | 8 39 | 4 | 9 51 |
| Luzech | 8 50 | 4 10 | 10 1 |
| Parnac | 8 58 | 4 18 | 10 9 |
| Donelle (Arrêt) | 9 3 | 4 23 | 10 14 |
| Mercuès | 9 8 | 4 28 | 10 19 |
| CAHORS. — Ar. | 9 20 | 4 40 | 10 31 |

Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac

| | | | |
|------------------------------------|---------|-------|----------|
| PARIS (Aust.)... départ... | 8 36 s. | 11 14 | 10 31 m. |
| St-Denis-près-Martel... arrivée... | 5 46 | 1 52 | 7 37 |
| Vayrac... départ... | 5 54 | 2 1 | 7 45 |
| Betaille... (arrêt)... | 5 58 | 2 5 | 7 49 |
| Brive... départ... | 6 6 | 2 13 | 7 57 |
| Bréteuil-Biars... arrivée... | 6 18 | 2 23 | 8 7 |
| Port-de-Gagnac... départ... | 6 25 | 2 30 | 8 14 |
| Laval-de-Cère... arrivée... | 6 35 | 2 38 | 8 22 |
| Lamativie... départ... | 6 55 | 2 58 | 8 42 |
| Siran... (arrêt)... | 7 11 | 3 14 | 8 58 |
| Le Roquebrou... départ... | 7 26 | 3 30 | 9 13 |
| AURILLAC... arrivée... | 8 9 | 4 11 | 9 52 |

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

| | | | | |
|--------------------|------|-------|------|------|
| Le Buisson... dép. | 6 35 | 11 1 | 3 30 | 7 30 |
| Sariat... d. | 7 3 | 12 | 4 40 | 8 43 |
| Cazoullès... d. | 7 41 | 12 40 | 5 24 | 9 25 |
| Souillac... d. | 8 1 | 10 30 | 6 2 | 9 33 |
| Le Pigeon... d. | 8 15 | 11 3 | 6 17 | — |
| Baladou... Arrêt | 8 19 | 1 12 | 6 21 | — |
| Martel... d. | 8 26 | 11 33 | 1 20 | 6 29 |
| St-Denis-p.-M. ar. | 8 36 | 11 50 | 1 30 | 6 40 |

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

| | 4 ^h 55 ^m | 6 ^h 52 ^m | 12 ^h 40 ^m | 4 ^h 1 ^m | 8 49 | 12 ^h 25 ^m |
|-----------------------|--------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|-------------------------------|------|---------------------------------|
| TOULOUSE dép. | 4 55 | 6 52 | 12 40 | 4 1 | 8 49 | 12 25 |
| CAPDENAC arr. | 9 55 | 10 20 | 4 1 | 9 13 | 4 35 | 6 25 |
| FIGEAC d. | 10 11 | 10 35 | 4 9 | 9 28 | 4 55 | 8 |
| Le Pournel... d. | 11 45 | — | 9 53 | — | — | 8 22 |
| Assier... d. | 12 15 | 11 10 | 4 45 | 10 7 | — | 8 35 |
| Gramat... d. | 12 55 | 11 29 | 5 6 | 10 29 | 3 54 | 9 |
| Rocamadour (l.)... d. | 1 26 | 11 40 | 5 16 | 10 41 | — | 9 24 |
| Montvalent... d. | 1 57 | — | 5 31 | 10 58 | 4 30 | 9 45 |
| St-Denis-p.-M. ar. | 2 12 | 12 1 | 5 41 | 11 8 | 4 45 | 9 56 |
| Martel d. | 2 26 | 12 3 | 5 48 | 11 12 | 4 51 | 10 5 |
| Quatre-Routes... d. | 2 46 | 12 12 | 5 57 | 11 21 | 5 22 | 10 19 |
| Turenne... d. | 3 12 | — | 6 6 | 11 30 | 5 49 | 10 33 |
| BRIVE... ar. | 3 59 | 12 37 | 6 27 | 11 55 | 6 29 | 11 2 |
| PARIS (Aust.) ar. | 11 16 | 4 14 | 8 23 | — | — | — |

Aurillac à St-Denis-près-Martel et Paris

| | | | |
|-----------------------------|------|-------|-------|
| AURILLAC... départ... | 4 32 | 9 27 | 3 9 |
| Le Roquebrou... arrivée... | 5 14 | 10 7 | 3 52 |
| Siran... (arrêt)... | 5 57 | 10 20 | 4 5 |
| Lamativie... départ... | 5 44 | 10 37 | 4 22 |
| Laval-de-Cère... arrivée... | 6 2 | 10 55 | 4 40 |
| Port-de-Gagnac... d. | 6 10 | 11 3 | 4 48 |
| Bréteuil-Biars... d. | 6 18 | 7 41 | 11 15 |
| Brive... d. | 6 30 | 8 5 | 11 24 |
| Betaille... (arrêt)... | 6 36 | 11 30 | 5 13 |
| Vayrac... d. | 6 41 | 8 31 | 11 36 |
| St-Denis-près-Martel... d. | 6 48 | 8 42 | 11 43 |
| PARIS (Aust.)... arrivée... | — | 11 16 | 14 14 |

St-Denis-près-Martel au Buisson

| | | | |
|--------------------|------|-------|------|
| St-Denis-p.-M. d. | 6 50 | 12 15 | 7 47 |
| Martel... d. | 7 10 | 12 29 | 8 1 |
| Baladou... Arrêt | 7 16 | 12 35 | 8 7 |
| Le Pigeon... d. | 7 21 | 12 40 | 8 12 |
| Souillac... d. | 6 5 | 7 31 | 9 9 |
| Cazoullès... d. | 6 13 | 9 18 | 1 21 |
| Sariat... d. | 6 53 | 5 35 | 10 |
| Le Buisson... arr. | 6 30 | — | 3 21 |

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

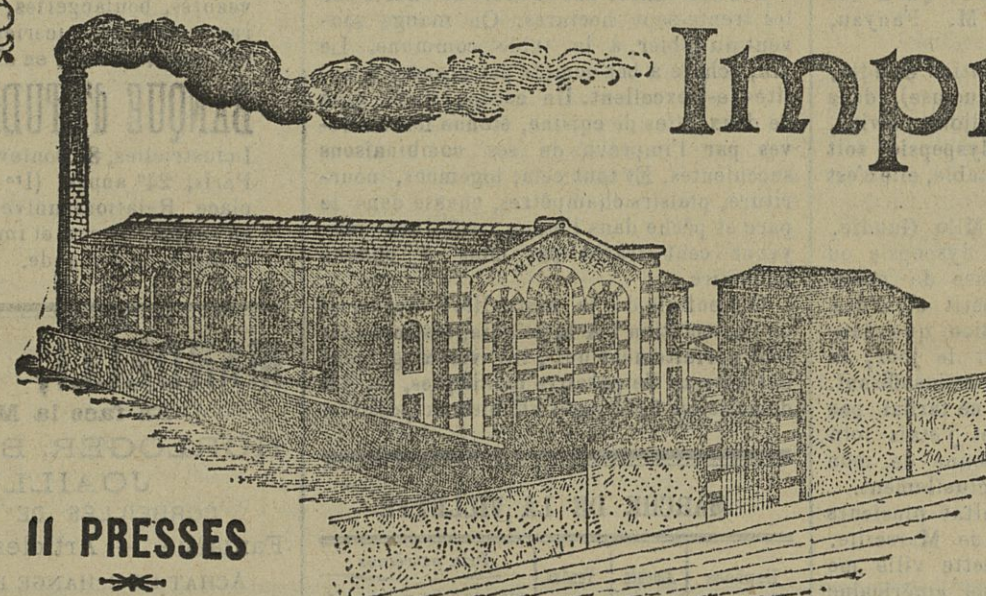
| | 10 ^h 31 ^m | 9 ^h 12 ^s | 8 36 s. | 11 ^h 14 |
|-----------------------|---------------------------------|--------------------------------|---------|--------------------|
| PARIS (Aust.) dép. | 10 31 | 9 12 | 8 36 | 11 14 |
| BRIVE... dép. | 6 43 | 8 1 | 4 39 | 1 18 |
| Turenne... d. | 7 8 | 8 26 | 5 8 | 1 28 |
| Quatre-Routes... d. | 7 16 | 8 37 | 5 8 | 1 36 |
| St-Denis-près-M. ar. | 7 24 | 8 45 | 5 16 | 1 42 |
| Martel d. | 7 27 | 8 51 | 5 22 | 1 46 |
| Montvalent... d. | 7 39 | 9 4 | — | 1 56 |
| Rocamadour (l.)... d. | 7 57 | 9 25 | 5 48 | 2 15 |
| Gramat... d. | 8 9 | 9 41 | 6 | 2 30 |
| Assier... d. | 8 28 | 10 2 | 6 20 | 2 51 |
| Le Pournel... d. | 8 37 | 10 12 | — | 3 1 |
| FIGEAC... d. | 8 50 | 10 33 | 6 45 | 3 21 |
| CAPDENAC... ar. | 9 6 | 10 47 | 6 56 | 3 35 |
| TOULOUSE... ar. | 9 14 | 11 5 | 7 14 | 4 2 |

De Sariat à Gourdon

| | | | |
|------------------------|------|------|------|
| SARLAT... d. | 9 | 1 29 | 8 31 |
| Carsac... d. | 9 11 | 1 44 | 8 42 |
| Grolejac... d. | 9 19 | 1 54 | 8 50 |
| St-Cirq-Madelon... d. | 9 24 | 2 1 | 8 55 |
| Payrignac (arr.)... d. | 9 31 | — | 9 1 |
| GOURDON... d. | 9 41 | 2 18 | 9 10 |

De Gourdon à Sariat

| | | | |
|------------------------|------|-------|------|
| GOURDON... d. | 7 35 | 11 38 | 4 50 |
| Payrignac (arr.)... d. | 7 44 | 11 47 | — |
| St-Cirq-Madelon... d. | 7 51 | 11 54 | 5 6 |
| Grolejac... d. | 7 56 | 11 59 | 5 14 |
| Carsac... d. | 8 6 | 12 13 | 5 23 |
| SARLAT... d. | 8 17 | 12 24 | 5 42 |



Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Noëntais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue
du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux
des Associations des Anciens Elèves :
de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE,
du Lycée Fénelon et du Lycée Molière
de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS